



COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

REUNION

COMITE DIRECTEUR + COMITÉS DEPARTEMENTAUX

SAMEDI 23 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU

Thème de la réunion : Réunion de Comité Directeur

Date de la réunion : Samedi 23 février 2019

Présents CODIR: Jean-Marie TOVO, Jean-Denis BEAUVAIS (+CD24), Patrick BOUTON, Éric DELANNOY (+CD19), Milady FRASSON, Geneviève FREUND, Lionel GOULETTE, Anthony HILLAIRET, Bernard LAFITTE, Donatien MARTINEAU, Nathalie MONIN (+CD86), Yann MORON, Patrick NOURISSON (+CD79), Jean-Luc PELLEGRINI, Pierre PIMPAUD (+CD87), Pierre RIBIERE, Vivian ROUX, Nadine SÉCHET, Jean-Loup TERRIEN, YVON Mikael

Présents CD : Robin CHEVALIER (CD16), Valérie GABORIT (CD17), Bruno TARISSE (CD23), Christian UTEAU (CD33), François BELENFANT (CD40), Jacques SOTTORIVA (CD47), Céline JAMOTEAU (CD64 - représente Guy LANQUETIN),

Absents excusés : Philippe RAFFIN, Jean-Luc ROUDIER, Thierry ROYER, Gérard ZIEGLER

Invités : Jean-Michel CLEROY (FFTA), Thomas CASSANT, Marie-Claude DERMINEUR,

Invités excusés : Patrick LEBEAU, Philippe ORTUNO

Heure de début : 14 h 15

Heure de fin : 17 h 00 **Durée :** **03 h 00**

Ordre du jour :

- **Partie 1 :** Regroupement entre FFTA / CRNATA / CD
 - o Questions / Réponses
- **Partie 2 :** Réunion de Comité directeur
 - o Point sur les commissions



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



COMPTE RENDU :

Partie 1 : Questions / Réponses (FFTA-CRNATA-CD)

Le Président accueille les membres du CODIR et les Président(e)s des Comités Départementaux.
Un tour de table de présentation est effectué.

Nadine SECHET exprime l'importance de cette réunion, entre le comité régional et les piliers que représentent les comités départementaux. Pour une organisation efficace, il est essentiel que la communication fonctionne dans les deux sens et que chaque acteur puisse s'exprimer et poser ses interrogations. Le comité régional est à l'écoute et à l'échange, afin d'avancer et d'adapter les propositions futures.

Jean-Marie TOVO propose aux comités départementaux et membres du CODIR de s'exprimer :

- **Robin CHEVALIER** : *Est-ce qu'un stagiaire en formation d'arbitre pourrait choisir son lieu de formation sans tenir compte de son secteur d'affectation ?*
 - Anthony HILLAIRET : Un stagiaire arbitre est orienté sur un centre de formation suivant son lieu de résidence. Il peut être affecté vers un autre lieu. Il faut en avertir le PCRA.
- **Robin CHEVALIER** : *Les comités départementaux doivent saisir les concours sur un document mis à disposition par le comité régional en vérifiant en amont la disposition des concours sur le département. Est-ce que le comité régional effectue une vérification entre les départements ?*
 - Geneviève FREUND : Il est du rôle de la commission calendrier du comité régional de vérifier la disposition des concours entre les départements. Une erreur peut toutefois survenir malgré les contrôles.
 - Jean-Denis BEAUVAIS : La commission calendrier travaille efficacement une fois que les comités départementaux ont saisi les concours par le biais du document mis en ligne. Ce document est un outil collaboratif pour les comités départementaux et les clubs, car ils peuvent visualiser ce qui est saisi. Certains comités départementaux tardent à saisir les concours ne laissant pas à la commission calendrier le temps d'agir. De ce fait, ils bloquent la vision globale que pourraient avoir les autres comités départementaux et les clubs. Il est primordial que les saisies soient faites bien avant les dates limites. Une première date butoir pourrait être imposée plus tôt que celle de la fédération.
 - Patrick NOURISSON : Il rappelle qu'il est important que les clubs se respectent entre eux sur la position des concours, avant et après la validation Fédérale.
- **Valérie GABORIT** : *La formation d'Entraîneur Fédéral pose un problème d'accessibilité par les 500 points qu'il faut atteindre pour y accéder. Pourrait-il y avoir une autre formation intermédiaire entre l'Assistant Entraîneur et l'Entraîneur Fédéral ?*
 - Jean-Marie TOVO : C'est la fédération qui développe sa politique et son fonctionnement. Depuis 2 ans, le comité régional propose d'aider les archers à atteindre les 500 points demandés par une formation complémentaire, celle-ci ne connaît pas un franc succès. Les Conseillers Techniques Régionaux restent à disposition pour permettre aux candidats d'atteindre leur objectif.
 - Jean-Michel CLEROY : Il rappelle que les quotas de points peuvent avoir été acquis depuis 2000. Le quota de points a été supprimé pendant un court moment. Durant la période sans

nécessité de quotas, les structures proposaient l'accès à la formation en appréciant le niveau de performance et ensuite l'entretien (prérequis), mais il manquait d'encadrement Fédéral. Pour aider à atteindre ces quotas, c'est aux comités régionaux de développer des formations fédérales ou extra fédérales pour acquérir les compétences manquantes.

Il fallait remettre un cadre, et comme dans l'éducation nationale, un référentiel est désormais obligatoire pour intégrer les formations fédérales. Toutes les structures doivent se mobiliser pour créer des stages divers pour maintenir et développer les compétences.

- Jean-Luc PELLEGRINI : Il rappelle que la commission formation travaille sur la diffusion d'un questionnaire afin d'évaluer les besoins en formations ou stages que souhaitent les archers. Il faut recenser ces besoins et s'adapter au mieux.

- *Jacques SOTTOTIVA : Qu'est-ce que vous appelez formations complémentaires ?*

- Jean-Michel CLEROY : Les modules complémentaires ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des diplômés Entraîneurs 1, 2 et Entraîneurs Fédéraux dans des domaines qui ne sont pas abordés en formation initiale. 5 thèmes possibles : Les poussins / L'arc à poulies / Le parcours / Le sport sur ordonnance / La performance.

Jacques SOTTOTIVA : Est-ce qu'un BE d'un département peut faire une formation continue dans son département ?

- Jean-Michel CLEROY : C'est l'équipe technique régionale qui dispense les formations.
- Jean-Marie TOVO : Il faut se rapprocher de Patrick LEBEAU et surtout de la commission formation.
- Jean-Luc PELLEGRINI : La commission formation souhaite recenser les besoins en formation et les demandes spécifiques pour s'adapter. Plusieurs formations sont proposées par le comité.

- *Geneviève FREUND : Si des formations sont dispensées pour des entraîneurs mais l'effectif incomplet, peuvent-elles être ouvertes à des non-entraîneurs ?*

- Jean-Luc PELLEGRINI : C'est une question que la commission se posait et souhaitait étudier.
- Jean-Marie TOVO : Il faut faire remonter chaque demande à la commission formation.
- Jean-Michel CLEROY : De façon générale, toutes les formations/stages initiées devraient être connues du comité régional, qui pourrait les étendre à la région.
- Nadine SECHET : Il est important de partager pour s'enrichir.

- *Céline JAMOTEAU : Pouvez-vous redescendre les formations professionnelles ou bénévoles de Paris vers la province ?*

- Jean-Michel CLEROY : Nous sommes prêts à délocaliser les formations au niveau régional comme nous le faisons déjà, mais il faut qu'elles soient viables financièrement.

Céline JAMOTEAU : La formation du « sport sur ordonnance » peut-elle être délocalisée ?

- Jean-Michel CLEROY : Oui, si les compétences sont présentes en région pour faire cette formation et qu'elle est viable financièrement. Il est nécessaire de faire vos demandes au comité régional qui les fera remonter au service fédéral. L'arrêté sur le sport sur ordonnance est sorti début décembre. Il faudra que la structure accueillante soit agréée (exemple : le club) et que l'encadrement soit formé (ex : bénévole ou BE). Nous ne connaissons pas encore les modalités, mais pour faire du sport sur ordonnance, ces conditions seront obligatoires.

- Jean-Marie TOVO : Cette formation est complexe avec deux problématiques. Au niveau des responsabilités, l'encadrant est-il en capacité de juger les aptitudes d'un archer alors qu'il n'est pas médecin ? Au niveau de la pratique technique, nous attendions le fonctionnement fédéral. Patrick LEBEAU travaille sur ce dossier. Nous souhaitons que ce projet soit maîtrisé car les responsabilités sont importantes.
 - *Milady FRASSON : Pour le sport sur ordonnance, il va y avoir un agrément pour les clubs, une formation pour les entraîneurs et le personnel encadrant, y aura-t-il une liste de médecins prescripteurs ? La Fédération va-t-elle les recenser ?*
Jean-Michel CLEROY : Il y a le « Vidal du sport » et certaines régions ont commencé à les recenser. Pour les médecins prescripteurs, c'est complexe de les déterminer et de les diffuser, car il faut l'accord à chaque médecin et tout le monde ne répond pas. Dans tous les cas, la sécurité sociale n'investira pas et la fédération recherche plutôt du côté des mutuelles qui pourront plus facilement donner des prises en charges. Je remonte votre question à la commission concernée.
 - *Mikael YVON : Pour le sport sur ordonnance, suite à la formation dispensée par la Fédération, est-ce qu'il y aura une durée de validité, des formations continues, etc. ?*
Jean-Michel CLEROY : Il est préférable de laisser la commission en charge du dossier vous apporter la meilleure réponse.
 - *Céline JAMOTEAU : Pour certaines compétitions ou challenges, il est nécessaire de changer les blasons 2 fois. Dans une démarche de développement durable, serait-il possible de revoir le règlement même si ceux-ci sont réutilisés à l'entraînement ?*
Jean-Michel CLEROY : C'est une décision de la commission sportive et de l'organisateur. Des régions ne les changent plus systématiquement. Pour le challenge trophée mixte, il faut remonter les informations à la Fédération pour s'améliorer.
Jacques SOTTOTIVA : L'arbitre décide de ces changements.
Jean-Marie TOVO : Il y a un problème de réglementation et il est nécessaire de dépenser de façon plus judicieuse.
- Céline JAMOTEAU : Lorsqu'il y a des formations ou des réunions à la demande de la Fédération, est-ce que vous pourriez prendre en charge tous les frais (exemple : réunion des Présidents des départements) ?*
- Jean-Michel CLEROY : Il est important que les départements soient représentés et qu'ils participent financièrement à la démarche. Pour des réunions comme les labels, la fédération participe, et pour les arbitres, ce sera prochainement le cas.
- *Geneviève FREUND : Est-ce que la fédération pourrait mettre en place des réunions filmées avec un tchat en direct ?*
Jean-Michel CLEROY : La fédération y travaille et y viendra avec le temps. Il faut mettre en place la logistique et en avoir la capacité financière. Elle réfléchit pour mettre un outil à disposition pour des réunions en visioconférence.
 - *Jacques SOTTOTIVA : Vous avez deux conventions avec la Fédération Handi Sport et la Fédération Sport Adapté. Avec la Fédération Sport Adapté, avez-vous une vision de leur fonctionnement ?*

Jean-Michel CLEROY : Avec la Fédération du Sport Adapté, la convention est juste un partenariat contractuel. Avec la Fédération Handi Sport, nous ne sommes pas satisfaits, car nous n'avons pas la délégation. Après Tokyo, cela changera sûrement.

Jean-Michel CLEROY quitte la réunion à 15h15.

Jean-Marie TOVO rappelle que la Fédération va devoir se structurer pour faire face à la gestion des demandes de subventions. Il remercie la présence des 12 comités départementaux.

Nadine SECHET rappelle que les comités départementaux peuvent remonter les demandes sans attendre des réunions.

Jean-Denis BEAUVAIS propose d'organiser une réunion entre le comité et les départements pour aborder le fonctionnement du calendrier au niveau de son organisation, le but, les moyens et que tous soient bénéficiaires de cette démarche. Une convocation sera envoyée.

Les Comités Départementaux quittent la réunion à 15h30.

Partie 2 : Réunion de Comité directeur

Début de la réunion de comité directeur à 15h45 :

- Commission formation :
 - Questionnaire : Un questionnaire va être dirigé vers les clubs pour connaître les besoins en formation fédérale et/ régionale. Il est important que la participation à ce sondage soit forte, afin que tous les acteurs soient impliqués dans le projet régional futur. L'enquête sera accessible à tous les archers via le site.
- Commission communication et informatique :
 - Il est important de développer la lettre d'information (newsletter) pour que les personnes qui s'inscrivent soient informées des nouveautés.
 - L'hébergeur du site devra être remplacé pour améliorer la gestion et apporter des options supplémentaires.
- Commission sportive :
 - Équipe mixte dans la division Régionale : Suite à des demandes, la Commission Sportive Régionale autorise la création d'équipe mixte dans la division Régionale (DR). Ces équipes constituées seront classées parmi les équipes DRCO homme et DRCL homme. Ces équipes ne pourront prétendre à l'accession à la DRE. Elles ont pour but de favoriser la mixité et d'inciter pour les années suivantes la création de plus d'équipes complètes dans les catégories homme et femme. Ces équipes ne participeront qu'aux 2 manches dans chaque secteur de la région (AA et LPTC). Les inscriptions de ces équipes seront acceptées dans la limite de 30 équipes toutes catégories confondues (DRJ - DR CL et CO et mixtes). Il y aura jusqu'au 10 mars pour inscrire les équipes, via le formulaire DR.
 - Challenge Régional Jeunes : La Commission Sportive propose cette année ce nouveau challenge. La 1ère compétition aura lieu au Creps de Poitiers le 30/31 mars.
 - Coupe Régionale TAE : une nouveauté cette saison. Pour l'instant, aucun club ne s'est positionné pour l'organiser. La date est inscrite au calendrier au 27/28 juillet. Cette date peut

être modifiée après validation du Comité si un club se positionne. Rappel : Les archers pourront participer aux 2 compétitions (70m le samedi et 50m le dimanche)

- Championnats régionaux : Il serait intéressant d'améliorer les phases aux championnats régionaux pour gagner en temps et efficacité sur les journées. Nous pourrions également ouvrir le greffe le vendredi soir.

La commission étudie l'avenir des championnats régionaux en essayant de faire tourner les clubs organisateurs et en contactant les Présidents pour les années futures. Les clubs qui souhaitent organiser des Compétitions Régionales mais qui se questionnent, peuvent contacter la commission pour y répondre.

- Commission Parcours :
 - La composition de la commission évolue :
 - Responsable : Anthony HILLAIRET
 - Membres : Nathalie MONIN, Geneviève FREUND, Lionel GOULETTE, Yann MORON
- Commission Féminine et Santé :
 - Conférence sur l'accueil des dames atteintes du cancer du sein : elle aura lieu le 09 mars 2019 au Gymnase Av du Général de Gaulle à Marans (17230).

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent compte rendu qui, après lecture, a été signé.

Président,
COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE
de TIR à L'ARC
Siège Social : 2 Av de l'Université
33400 - TALENCE
Siège Administratif : Château d'Allot
17230 BOE
09 69 80 33 56
contact@arc-nouvelle-aquitaine.org
Jean-Marie TOVO